



## Lettre ouverte au Ministre

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
Monsieur le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire,  
Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Lyon,  
Mme la Directrice Fonctionnelle des SPIP de la Drôme et de l'Ardèche

### **Opposition à la délocalisation du SPIP 26 projets des rue Chopin et Spaak à Valence**

Les organisations syndicales du SPIP 26, tiennent à vous alerter sur le projet envisagé de délocalisation de nos services. Ce projet, s'il devait se concrétiser, pourrait avoir des **conséquences graves sur l'efficacité de notre mission de service public, sur l'accès aux droits des personnes suivies et sur les conditions de travail des agents.**

Actuellement les locaux du SPIP, ce sont 300 m<sup>2</sup> répartis en 2 espaces situés à Valence en continuité des bâtiments de la gare et au-dessus de la gare routière, en plein centre ville, et à 10 mn du palais de justice. Ce bâtiment, qui pour partie appartient à la mairie de valence, est certes vétuste mais a le mérite d'être accessible depuis tout le département.

Depuis plusieurs années un site plus adapté est recherché et plusieurs projets n'ont pas abouti; les dernières nouvelles de notre Direction laissent suggérer des locaux **dans un des quartiers politique de la ville** de Valence et cette implantation nous inquiète à plusieurs niveaux :

**-en termes de sécurité d'abord :** Malgré les annonces officielles qui se gargarisent d'une baisse de la délinquance à Valence, nos services ne font pas face à la même réalité. Ce projet expose nos missions à un environnement potentiellement hostile dans un quartier où les symboles de l'autorité sont régulièrement pris pour cible.

Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux SPIP sont victimes de dégradation ou de menace en France et que ce QPV a été le théâtre de nombreuses fusillades et règlement de comptes. Il nous

paraît alors paradoxal voire dangereux d'envisager une installation du SPIP dans un endroit si sensible.

Nous tenons à souligner également nos craintes quant aux conséquences de ce projet en raison de conflits entre certains QPV de l'agglomération. En imposant à un public sous main de justice de traverser des zones de rivalités territoriales pour honorer leurs convocations, l'administration pourrait créer les conditions d'incidents graves et compromettre la sérénité indispensable à nos entretiens.

- **en termes d'accessibilité ensuite** : Le secteur envisagé est excentré pouvant engendrer des difficultés d'accès pour les personnes suivies souvent en situation de précarité et confrontées à des problèmes de mobilité. En outre, cette implantation aurait pour conséquence un éloignement de certaines associations partenaires et des autres services publics pourtant essentiel pour assurer un suivi efficace et humain .

Le SPIP ne doit pas devenir le variable d'ajustement d'une politique d'aménagement urbain qui se fait au détriment des risques psycho sociaux et de l'efficacité de notre action publique.

-en **terme d'impact écologique** , ce projet est aussi **irresponsable** : les locaux actuels sont accessibles à pied, en transports en commun ou à vélo pour la majorité des agents et des usagers. Le site envisagé excentré inciterait à une dépendance accrue à la voiture individuelle, multipliant les trajets polluants. Ce projet va à l'encontre des engagements de l'État en matière de réduction de l'empreinte carbone des services publics et de promotion de la mobilité durable. À l'heure où chaque décision publique doit intégrer l'urgence climatique, ce projet de délocalisation est un contre-sens absolu.

-**en termes de méthode** enfin, aucune consultation sérieuse n'a été menée auprès des personnels . Pourtant, ce sont les agents de terrain qui connaissent le mieux les réalités locales, les besoins des personnels et des personnes accompagnées.

Aussi nous ne pouvons que nous étonner de l'annonce de ce projet le jour de la réunion bi-départementale des SPIP 26 et 07 qui avait pour thématique de travail **le narco trafic** et au cours duquel ont pu être présentés les éléments locaux de cette délinquance avec un focus particulier sur **le QPV concerné par l'implantation du projet**.

En conclusion, ce projet de délocalisation nous apparaît en totale contradiction avec les **impératifs de sécurité, d'écologie et d'efficacité de l'action publique**. L'accessibilité et la protection des agents ne sauraient être sacrifiées au profit de logique comptable ou d'urbanisme. La responsabilité de l'Administration serait pleinement engagée en cas d'**aggravation des risques psycho-sociaux** liés à cette proposition de délocalisation. Nous attendons un signal fort de votre part pour engager une recherche de locaux plus cohérente avec la **réalité de nos missions** et nous nous tenons disponible pour travailler à des alternatives.

Le 3 mars 2026